



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Convention d'application relative à la mobilité des étudiants

Entre

L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
(FRANCE)

Et

L'UNIVERSITÉ D'ANTANANARIVO
(MADAGASCAR)

--§--§--

Vu l'Accord-cadre de coopération signé entre les deux établissements en vue de favoriser la **mobilité étudiante**,

L'Université Bordeaux Montaigne (ci-après UBM),
Siégeant au Domaine Universitaire, Esplanade des Antilles, 33607 Pessac, France, représentée
par sa Présidente, Pr. Hélène VELASCO GRACIET,

ET

L'Université d'Antananarivo (ci-après UA), siégeant BP 566, Antananarivo 101, représentée par
son Président, Pr. Mamy RAVELOMANANA,

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

PARTIE I **Objectifs**

La présente Convention d'application a pour objectif d'établir les termes du programme d'échange d'étudiants des établissements partenaires de Licence, Master et Doctorat, dans les domaines du Arts, Humanités, Langues et Littératures, Sciences Humaines et Sociales.